

Vrai ou faux ? Les notions de viol et de consentement sexuel

EXERCICE

| | Affirmations | VRAI | FAUX |
|-----|--|-------------|-------------|
| 1. | En Belgique, l'âge légal du consentement sexuel est de 15 ans. | | |
| 2. | L'auteur d'un viol encourt jusqu'à 10 ans d'emprisonnement (hors circonstances aggravantes). | | |
| 3. | La Convention d'Istanbul de 2011 est un instrument qui vise à prévenir et à lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre la violence domestique. | | |
| 4. | Une personne qui accepte d'avoir un rapport sexuel, après insistance de la part de son partenaire, n'est pas consentante. | | |
| 5. | La victime est parfois responsable de son agression. | | |
| 6. | Si, lors d'un rapport sexuel, une personne ne réagit pas, ni physiquement ni verbalement, elle n'est pas consentante. | | |
| 7. | La tenue « <i>provocante</i> » de la victime peut atténuer la responsabilité de l'auteur. | | |
| 8. | Il existe un « <i>devoir conjugal</i> » qui oblige les membres d'un couple à avoir des relations sexuelles. | | |
| 9. | La complexité de la procédure peut pousser les victimes de violences sexuelles à ne pas porter plainte. | | |
| 10. | L'état d'ébriété de la victime peut atténuer la responsabilité de l'auteur. | | |
| 11. | Les violences sexuelles ne touchent que les femmes. | | |
| 12. | La majorité des victimes de violences sexuelles le sont avant leurs 19 ans. | | |
| 13. | Seulement 24 % des victimes de violences sexuelles portent plainte. | | |

| | Affirmations | VRAI | FAUX |
|-----|--|-------------|-------------|
| 14. | La majorité des viols ont lieu dans une ruelle sombre et sont commis par un inconnu. | | |
| 15. | Près de 23 % des jeunes (15-25 ans) se sont déjà vus imposer des relations sexuelles par leur partenaire. | | |
| 16. | La culture du viol désigne le système de pensée omniprésent dans notre société permettant d'expliquer, de banaliser, d'excuser voire d'encourager le viol. | | |
| 17. | Le consentement sous l'effet de la drogue ou de l'alcool est tout de même valable. | | |
| 18. | Près de 50 % des Belges ont déjà été exposés à une forme de violence sexuelle. | | |
| 19. | Il suffit de demander le consentement de l'autre une fois. | | |
| 20. | Il est normal d'insister pour avoir des relations sexuelles. | | |
| 21. | Un baiser non souhaité est une agression sexuelle. | | |
| 22. | Une personne qui dit « oui » à un rapport sexuel sans en avoir envie est tout de même consentante. | | |
| 23. | La culture du viol correspond, entre autres, au fait que l'on excuse les violeurs par une maladie mentale, par le fait que les hommes ont des besoins « irrépessibles » et que les victimes l'ont « cherché ». | | |
| 24. | Si mon partenaire a envie d'une relation sexuelle en matinée, je suis sûr qu'il en aura envie le soir même. | | |
| 25. | Une fois qu'on a donné son consentement, on ne peut pas le retirer. | | |

CORRECTION

1. En Belgique, l'âge légal de la majorité sexuelle est de 15 ans.

C'est **FAUX**, la majorité sexuelle est fixée à 16 ans en Belgique. C'est-à-dire qu'il est possible d'avoir des relations sexuelles consenties à partir de cet âge.

2. L'auteur d'un viol encourt jusqu'à 10 ans d'emprisonnement (hors circonstances aggravantes).

C'est **VRAI**, c'est ce qui est prévu par la loi belge.

3. La Convention d'Istanbul de 2011 est un instrument qui vise à prévenir et à lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre la violence domestique.

C'est **VRAI**, il s'agit d'un instrument du Conseil de l'Europe, qui est une organisation internationale créée en 1949 et basée à Strasbourg regroupant 49 États européens.

4. Une personne qui accepte d'avoir un rapport sexuel, après insistance de la part de son partenaire, n'est pas consentante.

C'est **VRAI**, dès que la personne exprime qu'elle n'est pas intéressée par un rapport sexuel, que ce soit par des gestes ou par la parole, l'autre ne peut pas insister. Il faut être attentif aux différents signes, d'autant plus lors d'une première rencontre.

5. La victime est parfois responsable de son agression.

C'est **FAUX**, le responsable est l'agresseur, et non pas la victime.

6. Si, lors d'un rapport sexuel, une personne ne réagit pas, ni physiquement ni verbalement, elle n'est pas consentante.

C'est **VRAI**, le silence n'équivaut pas à un consentement. Le consentement doit être donné de manière explicite afin d'être valide. Cela peut résulter de paroles ou du comportement de la personne.

De nombreuses victimes d'agressions sexuelles vivent ce que les psychologues appellent « *l'effet de sidération* », c'est-à-dire que lorsqu'elles sont confrontées à des actes très violents, il arrive qu'elles soient paralysées, comme dissociées de leur corps, et elles n'opposent alors plus aucune résistance.

Le viol ne laissera donc pas forcément de trace physique, mais cela n'en reste pas moins un viol s'il y a absence de consentement. L'effet de sidération est d'autant plus fort lorsque l'agression est commise par une personne proche, provoquant une telle surprise chez la victime qu'elle n'est pas en mesure de réagir.

7. La tenue « *provocante* » de la victime peut atténuer la responsabilité de l'auteur.

C'est **FAUX**, la tenue que portait la victime n'a aucune incidence sur la responsabilité de l'auteur.

8. Il existe un « *devoir conjugal* » qui oblige les membres d'un couple à avoir des relations sexuelles.

C'est **FAUX**. Le « *devoir conjugal* » est une conception erronée selon laquelle les partenaires mariés ou simplement en couple auraient un lien intime qui justifierait qu'ils seraient systématiquement disposés à avoir des rapports sexuels pour faire plaisir à l'autre. Le viol conjugal est interdit et puni par la loi depuis 1989 en Belgique.

9. La complexité de la procédure peut pousser les victimes de violences sexuelles à ne pas porter plainte.

C'est **VRAI**, c'est un des facteurs qui peut pousser les victimes à ne pas porter plainte.

10. L'état d'ébriété de la victime peut atténuer la responsabilité de l'auteur.

C'est **FAUX**, l'alcool ne justifie pas ce genre de comportement, ce n'est pas parce que la victime n'était plus en état de repousser l'autre qu'elle était consentante et cela n'est pas non plus un facteur pouvant excuser en partie l'agresseur.

11. Les violences sexuelles ne touchent que les femmes.

C'est **FAUX**, même si elles en sont les principales victimes, il ne faut pas oublier que les hommes peuvent également être victimes de violences sexuelles.

12. La majorité des victimes de violences sexuelles le sont avant leurs 19 ans.

C'est **VRAI**. C'est le résultat qui est ressorti du sondage effectué en 2019 par Amnesty International et SOS Viol.

13. Seulement 24 % des victimes de violences sexuelles portent plainte.

C'est **VRAI**. C'est le résultat qui est ressorti du sondage effectué en 2019 par Amnesty International et SOS Viol.

14. La majorité des viols ont lieu dans une ruelle sombre et sont commis par un inconnu.

C'est **FAUX**, la majorité des agressions sexuelles a en réalité lieu dans les habitations, en plein jour, et sont commises par une personne connue de la victime, un membre de la famille ou une connaissance.

15. Près de 23 % des jeunes (15-25 ans) se sont déjà vus imposer des relations sexuelles par leur partenaire.

C'est **VRAI**. C'est le résultat qui est ressorti du sondage effectué en 2019 par Amnesty International et SOS Viol.

16. La culture du viol désigne le système de pensée omniprésent dans notre société permettant d'expliquer, de banaliser, d'excuser voire d'encourager le viol.

C'est **VRAI**, la culture du viol désigne bien le système de pensée omniprésent dans notre société permettant d'expliquer, de banaliser, d'excuser voire d'encourager le viol. Cette

expression correspond à la manière dont le viol est perçu/représenté dans l’imaginaire collectif, dans une société donnée et à une époque donnée. Elle est fondée sur un ensemble de valeurs, de traditions et de croyances qui caractérisent une société.

La culture du viol est caractérisée par le renversement de la culpabilité des violeurs vers les victimes. On va considérer que les victimes l’ont un peu cherché, qu’elles ont adopté des comportements à risque ou bien qu’elles exagèrent, ou encore qu’elles mentent.

La culture du viol est aussi caractérisée par l’hypersexualisation des femmes, représentées comme étant soumises et disponibles, tandis que les hommes sont valorisés par leur caractère dominant et impulsif.

La culture du viol touche toutes les femmes, et celles qui font partie des groupes minoritaires – femmes racisées, issues de minorités religieuses ou de classes sociales inférieures, porteuses de handicaps – subissent la superposition de plusieurs rapports de domination.

17. Le consentement sous l’effet de la drogue ou de l’alcool est tout de même valable.

C’est **FAUX**, Si la personne est sous l’emprise de la drogue ou de l’alcool, alors elle n’est pas en mesure de donner son consentement, car elle ne dispose pas nécessairement de l’ensemble de ses capacités pour évaluer la situation et poser ses propres limites.

18. Près de 50 % des Belges ont déjà été exposés à une forme de violence sexuelle.

C’est **VRAI**. C’est le résultat qui est ressorti du sondage effectué en 2019 par Amnesty International et SOS Viol.

19. Il suffit de demander le consentement de l’autre une fois.

C’est **FAUX**, dans certains cas, cela peut être suffisant, mais dès que l’on sent que l’autre est réticent ou se referme, alors il est important de s’assurer qu’il est toujours d’accord pour aller plus loin.

Le consentement doit être présent à chaque étape du rapport sexuel. Si une personne est consentante pour une pratique sexuelle, cela ne veut pas dire pour autant qu’elle soit consentante pour toutes les pratiques, et il faut donc s’assurer auprès d’elle qu’elle est d’accord.

Le consentement est rétractable, il est possible de le retirer à tout moment, c’est pourquoi il est nécessaire de vérifier plusieurs fois si l’autre est toujours partant.

20. Il est normal d’insister pour avoir des relations sexuelles.

C’est **FAUX**, dès que la personne exprime qu’elle n’est pas intéressée par un rapport sexuel, que ce soit par des gestes ou par la parole, l’autre ne peut pas insister.

21. Un baiser non souhaité est une agression sexuelle.

C’est **VRAI**, en Belgique, toute forme de contact sexuel indésirable constitue une agression sexuelle.

22. Une personne qui dit « oui » à un rapport sexuel sans en avoir envie est tout de même consentante.

C'est **FAUX**, plusieurs éléments peuvent pousser une personne à céder à un acte sexuel sans être consentante :

- **l'insistance** de la part de l'autre ;
- le **chantage affectif** : le partenaire met une pression psychologique qui peut être plus ou moins subtile. Il peut s'agir par exemple de questionner l'attachement et l'amour de l'autre s'il refuse d'avoir une relation sexuelle ;
- la **pression sociale** : les normes sociales liées à la sexualité pèsent tant sur les hommes que sur les femmes. Pour certaines personnes, il est donc inconcevable de dire « non », par crainte d'être mal vu par le partenaire, mais également par les pairs ;
- l'idée du **devoir conjugal** ;
- la **crainte de dire « non »** : certaines personnes peuvent avoir peur d'engendrer une réaction négative chez l'autre tel qu'une attitude de rejet, une rupture, des insultes, des violences.

23. La culture du viol correspond, entre autres, au fait que l'on excuse les violeurs par une maladie mentale, par le fait que les hommes ont des besoins « irrépessibles » et que les victimes l'ont « cherché ».

C'est **VRAI**, voir la réponse apportée à la question 16.

24. Si mon partenaire a envie d'une relation sexuelle en matinée, je suis sûr qu'il en aura envie le soir même.

C'est **FAUX**, le consentement est spécifique à chaque situation, il doit être présent avant chaque rapport et à chaque étape de ce rapport. Le fait que deux partenaires aient eu un rapport sexuel consenti au réveil ne signifie pas qu'il en sera de même à un autre moment de la journée. L'envie et le consentement ultérieurs ne peuvent pas être présumés du fait que les partenaires ont déjà eu une relation sexuelle.

25. Une fois qu'on a donné son consentement, on ne peut pas le retirer.

C'est **FAUX**, le consentement est rétractable, il est possible de le retirer à tout moment, c'est pourquoi il est nécessaire de vérifier plusieurs fois si l'autre est toujours partant.